Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250408-BP2025_B-BF

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_12

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES D
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le premier avril.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL.

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE
Martine FRERE qui a donné procuration à Estelle Chevalier

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Estelle CHEVALIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Budget 2025 du CCAS

Après présentation du projet de Budget 2025 du CCAS qui s'équilibre en Dépenses et Recettes de Fonctionnement à 60 689.82 € et en Dépenses et Recettes d'Investissement à 109 935.77 €,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Adopte par 12 voix pour le Budget 2025 du CCAS.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Estelle CHEVALIER

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 17/04/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le avril 2025
Et de la publication le avril 2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250408-BP2025_B-BF

COMMUNE DE VERMELLES

BUDGET 2025 CCAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante, le conseil d'administration du CCAS , avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du CCAS.

Le budget du CCAS réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 13 mars 2025 a été voté le 8 avril 2025.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 60 689.83 €

Compte tenu des faibles recettes du CCAS et de la diminution de l'excédent reporté, les dépenses sont en légère diminution et la subvention de la commune de 19 300.00 € maintenue afin d'équilibrer le budget.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250408-BP2025_B-BF

La principale dépense du CCAS est l'acquisition de chèques services attribués à certaines familles en fonction de la composition familiale et des ressources. Ces chèques sont destinés à l'alimentaire, l'hygiène et l'énergie

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 109 935.77 €

En investissement la principale recette est l'excédent reporté qui provient d'une donation il y a quelques années par une habitante de la commune.

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_13

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le premier avril.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE
Martine FRERE qui a donné procuration à Estelle Chevalier

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Estelle CHEVALIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Budget 2025 de la Résidence autonomie « Henri Lucas »

Après présentation du projet de Budget 2025 de la Résidence autonomie « Henri Lucas » qui s'équilibre en Dépenses et Recettes de Fonctionnement à 764 254.74 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Adopte par 12 voix pour le Budget 2025 de la Résidence autonomie « Henri Lucas ».

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Estelle CHEVALIER

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le avril 2025
Et de la publication le avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250408-DELCCAS2025_14-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_14

Pour : 11
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES D
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le premier avril.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE
Martine FRERE qui a donné procuration à Estelle Chevalier

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Estelle CHEVALIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Subvention aux associations

(Mme MEHAY ne prend pas part au vote étant directement concernée)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Décide d'allouer pour l'année 2025, à l'association « Au Savoir Faire Vermellois » une subvention de 300.00 €.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS à l'article 65748.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Estelle CHEVALIER

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 17/04/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le avril 2025
Et de la publication le avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250408-DELCCAS2025_15-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2025_15

Pour : 11
Contre :
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le premier avril.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Estelle CHEVALIER – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY – Jeanine MEHAY – Patricia SALMON – Virginie MARTEL.

EXCUSEES :
Christine PICAVET qui a donné procuration à Patricia SALMON
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Christine LENNE
Martine FRERE qui a donné procuration à Estelle Chevalier

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Estelle CHEVALIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Tarif des lessives

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 6 novembre 2009 mettant en place un service de lessive proposé aux résidents et fixant le tarif à 4,00 € par lessive.

Considérant que ce tarif n'a pas été revalorisé depuis cette date,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide de fixer à 8,00 € par lessive la participation des résidants à ce service.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Estelle CHEVALIER

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 17/04/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le avril 2025
Et de la publication le avril 2025